

2026-101



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°101

Convocation envoyée,  
affichée le : 02/06/2026

### **Objet :** RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ECONOMIQUE AVEYRONNAIS LIE A LA VOIE AUTOROUTIERE A75

\*\*\*\*\*

#### **Nombre de membres :**

En exercice : 29  
Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29  
Absents : 0

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Fabrice FRAYSSINET

**Secrétaire de séance :** Monsieur Damien LAURAIN

#### **Résultats :**

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents :** Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON- Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

\*\*\*\*\*

#### **Liste des délibérations**

affichée le : 11/06/26

**Absents :** Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

### EXPOSÉ DES MOTIFS

**Monsieur le Maire** informe le Conseil municipal qu'une redéfinition de la gouvernance du Syndicat Mixte A75 est actuellement engagée. Dans ce cadre, il a été décidé, lors des précédents comités syndicaux, que l'adhésion au Syndicat Mixte A75 relèverait désormais des communautés de communes, compétentes en matière de développement touristique et économique, en lieu et place des communes.

En conséquence, il est proposé que les communes membres procèdent à leur retrait du Syndicat Mixte A75.

Après avoir entendu l'exposé,

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



2026-101

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) ;

**Vu** les statuts du syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75, le « syndicat mixte A75 » ;

**Considérant** que la Commune de Sévérac d'Aveyron est membre de ce syndicat ;

**Vu** le projet d'évolution du syndicat intégrant l'aire du Viaduc de Millau qui permettra de développer l'attractivité économique et touristique des aires de l'axe A75 ;

**Considérant** que la communauté de communes des Causses à l'Aubrac est compétente en la matière ;

**Considérant** que pour permettre l'adhésion de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac, le retrait de la commune de Sévérac d'Aveyron est nécessaire ;

**Considérant** que le retrait des communes aura notamment pour effet de supprimer leur participation financière au syndicat mixte A75 dès le 1<sup>er</sup> septembre 2026 et d'entraîner pour l'année 2026 une réduction de leur contribution calculée au prorata temporis ramenée de 373 à 249 euros ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'APPROUVER** le retrait de la commune de Sévérac d'Aveyron du syndicat mixte pour l'aménagement économique aveyronnais lié à la voie autoroutière A75 dont elle est membre à compter du 31/08/2026 ;

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance  
Damien LAURAIN

  
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

